

Objet : Réponse à l'interpellation des candidats et candidates aux élections municipales de mars 2020

I. Principes de gouvernance

Les premiers principes de gouvernance sur lesquels nous nous engageons concernent la démocratie locale. Nous nous engageons à mettre en place des dispositifs qui permettent un réel partage de la décision au niveau de la gestion et des projets de la commune avec les habitants.

Ainsi nous nous engageons à

- diffuser largement une information accessible à tous, claire, transparente et sincère sur tous les dossiers municipaux y compris sur l'activité des sociétés publiques locales ou d'économie mixte locales à la gestion desquelles la commune participe par son financement
- filmer les conseils municipaux et les diffuser sur le site municipal
- réserver un temps lors des conseils municipaux pour accueillir les questions ou doléances des habitants et leur fournir dans un délai court une réponse publique
- instituer un conseil municipal avec un public plus large c'est-à-dire ouvert aux habitants et aux associations lors de la présentation du budget primitif prévisionnel de la commune afin d'informer les habitants et, le cas échéant, répondre aux questions
- réfléchir avec les habitants aux dispositifs les plus efficaces pour faire vivre la démocratie locale dans tous les quartiers de la ville par exemple créer un observatoire de la vie communale auquel participeraient des habitants tirés au sort et/ou sur la base du volontariat et des associations
- réaliser un référendum communal sur les dossiers les plus importants de la ville
- mettre en place un cadre et les conditions pour permettre aux citoyens de convoquer un référendum d'initiative citoyenne

Par ailleurs, nous nous engageons à mettre en œuvre cette démocratie locale en privilégiant les aspects sociaux et écologiques du point de vue à la fois de l'économie locale et de la politique de la ville. Nous nous engageons à ce que ceux des élus, des personnels communaux qui travaillent sur les projets soient le plus possible en contact avec le terrain et les habitants qui seront consultés et auront la possibilité de coopérer avec les équipes tout au long des projets du diagnostic des besoins, des choix sociaux, écologiques et économiques et de leur élaboration, à leur mise en œuvre jusqu'à leur régulation dans le temps. C'est pourquoi nous ferons le moins possible appel à des cabinets privés pour diagnostiquer les besoins et élaborer les projets.

Ainsi nous nous engageons à

- créer des équipes qui élaboreront en étroite collaboration avec les élus les projets en recrutant des ingénieurs dans les domaines suivants : agronomie, économie et en particulier économie coopérative, sociale et solidaire, habitat et en particulier logement à faible empreinte écologique, écologie et en particulier écologie des écosystèmes, zones naturelles et agricoles, urbanisme et en particulier de l'équilibre des écosystèmes urbains en lien avec le PLU, la prévention des risques majeurs et des pollutions, mobilité en particulier de l'aménagement et des modes de transport urbains et interurbains...
- associer les associations et les autres partenaires aux projets communaux
- former les élus aux problématiques sociales, écologiques et économiques de la ville en rapport avec les projets afin qu'ils soient en mesure de piloter les projets et coopérer avec les équipes
- former les personnels communaux actuelles (sur la base du volontariat) aux problématiques sociales et écologiques et aux « bonnes » pratiques en la matière afin qu'ils puissent coopérer avec les équipes qui auront en charge les projets

- consulter les habitants, étudier réellement les propositions pour les intégrer au projet, de l'étude chiffrée aux moyens de leur réalisation, associer les habitants tout au long du projet
- mettre à disposition des habitants les compétences des élus et des équipes dédiées pour élaborer et réaliser leurs projets solidaires et socialement utiles en créant des emplois locaux dans le respect de l'écosystème

II. Mesures que nous prendrons si nous sommes élus

1. En faveur du climat, la formation des élus, des personnels et des habitants se fera pour et au travers de la coopération autour des projets communaux.

La société d'économie mixte Gedia gère actuellement avec ses deux filiales Gedia Energies et Services et Gedia Production, sociétés par action simplifiée, le secteur de l'énergie gaz et électricité depuis 2005 ainsi que celui de l'eau depuis 2015. Les prix sont en constante augmentation pour les usagers. Les investissements se réalisent dans une diversification toujours plus grande des champs d'intervention de l'entreprise ou bien dans le domaine de l'énergie renouvelable sur d'autres territoires que ceux de la région et du bassin de l'emploi du Drouais. L'ambition d'une telle entreprise est en premier lieu de préserver l'accessibilité de tous aux biens communs que sont l'eau et l'énergie à des prix régulés.

Par ailleurs la part de foyers chauffés avec un chauffage individuel électrique reste autour de 20% et 7% de fioul. Informer et aider pour permettre de diversifier les modes de chauffage plus écologiques serait profitable, géothermie, solaire bio climatique, etc.

Nous souhaitons que la transition écologique s'effectue sur le territoire de la commune et de l'agglomération en privilégiant la création d'emplois locaux. Nous nous engageons à faire accéder la commune de Dreux et les communes voisines de l'agglomération aux avancées en termes d'économie d'énergies novatrices et de faible empreinte écologique, en développant notamment le solaire sur les parkings aériens, les toits des bâtiments publics, le détecteur de passage associé à des leds dans l'éclairage public...

2. La commune de Dreux en 2016 ne possédait déjà plus qu'environ 10% de terres naturelles ou agricoles sur l'ensemble de son territoire. Ce chiffre a encore baissé depuis. Garder un équilibre pour favoriser la biodiversité végétale et animale est prioritaire. Nous avons constaté lors de ces vingt dernières années une requalification et une disparition et/ou artificialisation progressive des chemins ruraux et communaux de la ville qui permettaient de circuler à pieds en toute sécurité dans la ville mais aussi au travers de zones naturelles. Nous nous engageons à stopper l'étalement urbain et regagner progressivement le terrain perdu sur l'artificialisation des sols qui est à l'origine des inondations en cas de fortes pluies.

L'habitat est une grande source d'inégalités dans la ville. Entre la cité Prod'homme complètement délaissée, les autres quartiers dans lesquels les services publics et les actions communales sont insuffisantes, le cœur de ville qui connaît des difficultés, il y a beaucoup à faire. L'habitat social à loyer modéré doit pouvoir accueillir dignement les habitants et leur permettre de bénéficier des services des Offices publics de qualité dans un cadre agréable et utile, c'est pourquoi nous favoriserons toutes les volontés et initiatives citoyennes ou associatives qui tendraient à permettre le développement de jardins ouvriers, de jardin partagés, de plantations d'arbres, de récréation de zones semi-naturelles (modèle japonais), de petits marchés de quartier, de commerces de proximité, d'ateliers solidaires et coopératifs, de parcs rénovés et sécurisés, etc.

Par ailleurs, il est nécessaire de cesser de céder des parcelles aux promoteurs immobiliers et de créer des sociétés d'économie mixtes locales pour entreprendre la construction de résidences ou d'immeubles de bureaux. Les élus ont pour mission de garder l'équilibre au regard du PLU entre des espaces végétalisés et des zones d'habitat et d'activité en limitant les constructions et en rénovant celles qui existent. L'habitat participatif est en effet une structure qui se rapproche du système coopératif en cela que les habitants usagers gardent le contrôle de leur réalisation. C'est une culture nouvelle à introduire à Dreux dans le domaine économique et dans celui de l'habitat également.

3. L'abattage des arbres dans une ville crée des zones où les chaleurs caniculaires sont toujours plus intenses. La vie dans la ville a besoin de ces endroits de fraîcheurs où se crée de la convivialité. Il est possible, lorsqu'un bâtiment industriel ou résidentiel racheté par la ville doit être démoli si et seulement si il ne peut être rénové et recyclé de pouvoir créer ces îlots végétaux dont la ville a besoin pour respirer, que ce soit des petits bois, des bosquets où peuvent nicher les oiseaux aussi bien que des jardins partagés assortis de bacs à déchets verts pour créer de l'humus. Notre objectif étant de réhabiliter et rénover plutôt que de démolir le plus souvent possible dans tous les cas.
Par ailleurs, les modes de construction modernes mettent en péril certains oiseaux nicheurs sous les toits, il est possible avec l'aide d'ornithologistes de recréer de l'habitat pour ces espèces sous forme de murs de jardin où ils puissent s'installer par exemple.
4. La délégation de service public à la société SODEXO prend fin en 2020. Nous nous engageons à remunicipaliser la cantine scolaire sous forme d'une cuisine centrale en régie municipale. Ce projet est la première mesure de notre programme. Nous nous engageons à créer une cuisine centrale aux normes dans des locaux municipaux en créant les emplois nécessaires à son fonctionnement. Nous nous engageons à favoriser les producteurs agricoles de proximité et nous nous engageons à moyen terme à aider les habitants à la création de coopératives agricoles respectueuses de l'écosystème et produisant des produits de qualité dans la ville ou à la périphérie drouaise pour permettre un approvisionnement en produits frais et de qualité pour la cuisine centrale. Nous négocierons avec l'Etat et la Région la création d'une ou plusieurs filières de lycée général et professionnel permettant de former les jeunes à ces métiers à Dreux (permaculture, maraîchage, cuisine des collectivités, etc.)
Nous encouragerons le développement également de réseaux coopératifs de type Biocoop pour élargir le marché local. Nous favoriserons en cela le développement d'une économie locale avec des emplois non délocalisables à l'échelle de la ville et de l'agglomération.
5. Dreux est la ville qui possède le plus de supermarchés par habitants dans la région, selon des chiffres édités par la Région justement 0,7 pour 10 000 habitants contre 0,3 pour 10 000 habitants dans les autres villes régionales. Cela participe grandement aux difficultés que connaît le commerce du cœur de ville car les parkings des grandes surfaces sont gratuits contrairement à ceux du centre ville. Nous n'autoriserons pas l'installation de nouvelles grandes surfaces. Nous avons déjà évoqué précédemment notre volonté de favoriser les producteurs et les commerces de proximité dans les différents quartiers de la ville. Nous nous engageons à favoriser également l'activité des TPE et des PME locales de différentes façons.
6. Rendre les transports gratuits est une priorité mais pas sans réfléchir à des transports plus adaptés aux besoins des habitants. Un exemple qui nous est souvent donné ce sont l'absence de navettes tôt le matin ou tard le soir qui ne permet pas aux usagers SNCF ou aux salariés de rejoindre leurs domiciles, c'est difficile en particulier pour les femmes seules. Nous nous engageons à lancer une grande consultation sur les transports à Dreux et autour de Dreux qui doit permettre aux Drouais de préférer les transports collectifs plus souvent que la voiture pour se déplacer dans la ville. Par ailleurs nous lancerons également une réflexion sur des pistes cyclables sécurisées.
7. Comme précédemment, nous nous engageons à créer pour la cuisine centrale des emplois directs et de coopératives liées à cette activité mais également de favoriser la création d'emplois pérennes, solidaires et utiles socialement qui respectent et améliorent l'écosystème drouais. La collecte et le tri des déchets est un secteur d'innovation qui peut notamment participer à ces activités économiques.
8. Nous avons répondu à cette question dans la partie économie énergétique : détecteurs de passage associés à des leds dans l'éclairage public.
9. La plupart du temps à Dreux on trouve des zones où coexistent éclairage public et enseignes lumineuses, et qui sont désertées dès la fermeture des magasins. Les mesures ne peuvent être qu'incitatives mais il est certain que cela représente un énorme gaspillage énergétique.

10. Cette disposition est présente dans notre programme, permettre à tous d'avoir accès au numérique avec une aide adéquate et des lieux qui doivent être délocalisés sur les différents quartiers.

III. Eau

En 2025, la concession de distribution d'eau par la société Gedia prendra fin et nous nous engageons à remunicipaliser la distribution de l'eau à Dreux. En effet, lorsque l'eau dépendait d'une régie publique les excédents d'exploitation étaient reversés au compte de la commune. Aujourd'hui il ne s'agit pas d'excédents d'exploitation mais de bénéfices. L'eau est un bien commun qui ne doit pas être occasion à faire des profits. En 2017 le rapport de la Cour des Comptes régionale a insisté sur le fait que la capacité d'autofinancement de la ville reposait sur les bénéfices réalisés et reversés par la société anonyme Gedia. Les impôts locaux étaient plus justes car basés sur les revenus. Si la société qui gère l'eau et l'énergie doit entrer dans le jeu du marché et des profits alors ce sont les usagers qui y perdent. La gestion de l'usine d'assainissement est en délégation de service public à une entreprise privée et cette question dépend aussi des autres communes de l'agglomération.

IV. Déchets

Nous nous engageons à créer des ateliers de réparation coopératifs en mettant à disposition des habitants des personnels compétents ainsi qu'une ressourcerie, lieu où l'on peut acheter, vendre ou échanger des objets qui seraient voués à la déchetterie y compris dans la perspective de réalisations lowtech. Nous nous engageons sur un nouveau système de tri et collecte plus proche des habitants et plus utiles à la commune. Nous réviserons tout le système des lieux de dépose au ramassage et jusqu'aux activités de revalorisation.

V. Projets

1. La cuisine centrale qui est le projet prioritaire sera installée dans des locaux municipaux rénovés. Nous utiliserons au mieux le bâti existant pour tous les projets. Nous nous engagerons dans la reconstitution d'un maillage sportif, culturel et de loisirs dans la ville pour les enfants et les jeunes. Nous créerons davantage de places de crèches et nous créerons une maison de coordination, de formation et d'animation ludothèque pour les nourrices agréées.

Nous aménagerons des pistes cyclables. Nous mettrons en œuvre d'autres projets mais qui nécessitent comme nous le souhaitons la consultation préalable des habitants. La circulation sur les ronds points de la salle des ventes (sortie Dreux vers Paris) et des statues est souvent bouchonneuse à cause du sens de circulation des 2 voies entre ces ronds points qu'il faudrait inverser pour fluidifier.

2. Nous avons suivi et dénoncé publiquement cet acharnement à vouloir coûte que coûte détruire une zone naturelle pour y implanter une résidence sans réel projet d'urbanisme en plus. Nous regrettons vraiment que le maire sortant ait accéléré les procédures pour faire effectuer les travaux en dépit de l'avis des associations de préservation de la zone humide.

Notre avis complet, analyse et commentaires, sur le parc des Bâtes est déjà en ligne sur notre site www.pourdreuxencommun.com
<https://pourdreuxencommun.com/index.php/decriptage/>

3. La question de la privatisation des axes routiers risque de ne pas concerner apparemment que la RN154. Le maire sortant a déjà fait l'acquisition de terrain pour organiser les voies d'entrée et de sortie de cet axe. Il est nécessaire de créer une forte mobilisation autour de ce sujet. L'organisation d'un référendum communal après une campagne de débat nous semble devoir précéder la reprise d'un dialogue avec les autorités concernées par cette opération.

Par ailleurs nous engagerons à nouveau un échange avec la SNCF et la région Ile-de-France concernant deux sujets importants. L'accès des personnes handicapées aux quais. Il existe deux ascenseurs à Houdan et aucun à Dreux et le coût et les modalités de compostage du billet Dreux-Houdan et Houdan-Dreux.

4. Les pistes cyclables doivent être sécurisées c'est-à-dire au maximum séparées par un espace voire des petites bornes de la circulation automobile. Nous créerons également dans le cadre des ateliers de réparation coopératifs la possibilité de réparer des vélos. Nous installerons des abris vélos dans la ville.

VI. Enquêtes publiques

De manière à officialiser et à informer les citoyens sur les enquêtes publiques en cours, nous organiserons des communications officielles en présence d'élus et nous nous engageons à organiser également des débats publics autour de ces enquêtes de manière à sensibiliser davantage les citoyens sur l'importance de donner leur avis sur les choses publiques.

Le monde associatif contribue partout à créer du lien social. C'est un atout social et culturel de notre pays. Ce sont les associations sportives, culturelles, de loisirs qui permettent aux habitants de se rencontrer et de mieux se connaître, de mieux s'apprécier. La vie associative doit être préservée et encouragée dans ce qu'elle a de fondamental, un élan citoyen pour faire partager aux autres un intérêt ou une passion.

Premièrement nous nous engageons à protéger les associations de toute pression ou influence de la municipalité. Le droit d'association loi 1901 représente un espace de liberté dû aux citoyens, nous le respecterons entant que tel. Par ailleurs nous veillerons à subventionner les associations de façon équitable.

Nous associerons le plus souvent les associations et les habitants aux projets de la commune.

Comme nous l'avons détaillé dans l'introduction §2 les associations de protection de l'environnement mais également les associations coopératives seront impliquées dans notre grand projet de création d'emplois solidaires et utiles socialement pour la cuisine centrale mais aussi pour les autres actions de revitalisation économique de la ville dans le respect de l'écosystème.